



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 9 mai 2016 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Huguette Tremblay
Monsieur Neil Brien	Monsieur Sylvain Junior Larocque
Monsieur Romain Bergeron	Monsieur Jérémie Gagnon

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2016/05-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Audrey Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2016/05-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

a) Achat d'une remorque

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2016/05-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2016 soit accepté.

2016/05-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2016/05-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 3 avril 2016 (revenus : 576 929 \$, charges : 587 994 \$, conciliation à des fins fiscales : -11 065 \$, excédent : -35 279 \$) soit accepté.

2016/05-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jérémie Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 30 avril 2016 d'une somme de 85 526.90 \$ soient acceptés et payés.



No de résolution
2016/05-07

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois d'avril 2016 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2016/05-08

PROCÈS-VERBAUX — COMITÉS

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt :

- Comité de suivi de la politique familiale 2016-03-16
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) 2016-05-03

2016/05-09

SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

2016/05-10

ADOPTION — RÈGLEMENT 2016-02 - RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

ATTENDU que le Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU que l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

ATTENDU l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

ATTENDU que l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 11 avril 2016;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le présent règlement numéro 2016-02 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DROITS EXIGIBLES

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 268 \$ plus taxes lorsque le mariage est célébré à l'hôtel de ville et 357 \$ plus taxes lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville;



No de résolution
ou annotation

Ces montants seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

ARTICLE 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant;

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2016/05-11

ADOPTION — RÈGLEMENT 2016-03 - RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2016/05-12

ADOPTION — RÈGLEMENT 2016-04 – IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 11 avril 2016;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement 2009-05 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Jérémie Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 2016-04 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

2016/05-13

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le PLAN D'ACTION 2016-2019 préparé par le comité de suivi de la Politique familiale municipale soit adopté (copie jointe en annexe au registre des procès-verbaux).

2016/05-14

ADHÉSION U.R.L.S. CÔTE-NORD

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 291.30 \$ comme adhésion 2016-2017 à l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord.



No de résolution
ou annotation

2016/05-15

ADHÉSION CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jérémie Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 85.08 \$ (incluant les taxes) pour l'adhésion 2016-2017 à l'organisme Carrefour action municipale et famille.

2016/05-16

DÉROGATION MINEURE # 2016-01

2726, rang 2 — Ragueneau

Une partie du lot 49 subdivision 7-1 du rang 2, Canton Ragueneau

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2016-01 qui consiste à permettre la construction d'un garage avec une forme prohibée et des matériaux n'offrant pas un aspect de continuité pour chaque mur.

Dans l'article section 8.2 formes prohibées, selon l'article 8.2.2 du règlement de zonage 2015-03 : les bâtiments de forme sphérique, hémisphérique, cylindrique ou demi-cylindrique sont interdits sauf dans le cas de bâtiments agricoles.

Dans l'article 8.4 matériaux de recouvrement extérieur, selon l'article 8.4.2 (2) du règlement de zonage 2015-03 : le revêtement extérieur des murs offre un aspect de continuité pour chaque mur.

Considérant que la construction sera érigée en cour arrière;

Considérant qu'il n'y aura pas de continuité des murs avec le revêtement extérieur et que les côtés seront en tôles peintes en usine, l'installation d'un écran végétal ou d'une clôture de deux mètres de haut et de cinq mètres de large sera obligatoire;

Considérant que le mur avant du garage sera de mêmes matériaux et de même couleur que la résidence;

Considérant l'avis public donné le 22 avril 2016;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de dérogation devrait être acceptée;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Sylvain Junior Larocque, et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure n° 2016-01 soit acceptée.

2016/05-17

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE EN ZONE AGRICOLE

Considérant la demande présentée par monsieur Frédéric Boudreaut à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

Considérant que la demande vise la construction d'une résidence en zone agricole et que celle-ci doit être autorisée par la CPTAQ;

Considérant qu'une maison, construite en 1942, se trouvait sur ce terrain, mais a été détruite par le feu en 2010;

Considérant que de nouvelles constructions aident au développement de la municipalité;

Considérant l'article 58.2, la municipalité est d'avis qu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande;



No de résolution
ou annotation

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander l'approbation de la demande de construction en zone agricole sur le lot 14-25 rang 1 canton Ragueneau auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Cette résolution abroge la résolution # 2016/02-11.

2016/05-18

DEMANDE DE DON – RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jérémie Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don de 100.00 \$ soit alloué à l'équipe des « Supporteurs » comme participation à l'activité « Relais pour la vie 2016 ».

2016/05-19

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

Considérant que la municipalité s'est engagée par résolution (2014/03-18) à supporter 10 % du coût du supplément au loyer pour la Villa Ragueneau pour un maximum de 6 logements le 10 mars 2014;

Considérant la demande de l'OMH d'augmenter le nombre de supplément au loyer à 10 afin de permettre à plus de gens à faibles revenus d'accéder à la Villa Ragueneau;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Sylvain Junior Larocque, et résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer pour un maximum de 10 unités dans le cadre du programme AccèsLogis.

2016/05-20

DEMANDE D'ACCÈS – ARCHIPEL DES ÎLES DE RAGUENEAU

Considérant les demandes formulées par le Cégep de Baie-Comeau et par la Société Duvetnor ltée relativement à l'accès sur les îles de Ragueneau;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Dominic Francoeur, professeur et chercheur au département de T.A.C.H. du Cégep de Baie-Comeau, et ses étudiants à réaliser les inventaires sur les îles de Ragueneau en fin mai et début juin 2016 (les conditions météorologiques dicteront la journée de l'investigation) et d'autoriser également la cueillette du duvet par la Société Duvetnor ltée (selon le protocole habituellement prévu).

Il est également résolu que le Cégep de Baie-Comeau et la Société Duvetnor ltée s'engagent à respecter le Code d'éthique prévu pour accéder aux îles de Ragueneau.

2016/05-21

DEMANDE DE SALLE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jérémie Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers que la salle n° 122 et la cuisine du Centre communautaire Édouard-Jean soient allouées gratuitement pour la tenue d'une activité sociale organisée par l'équipe de la communauté locale le 5 juin 2016.

2016/05-22

OFFRE DE SERVICE – SONDAGE ÉTUDE DE MARCHÉ

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre faite par monsieur Denis Arseneau relativement à la réalisation d'une étude de marché et ce, pour un montant de 2 500 \$.



No de résolution
2016/05-23

Abrégé
2016/05-13
J.F.

REPRÉSENTANT – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Audrey Morin soit mandatée pour représenter la municipalité de Ragueneau au Tribunal administratif du travail dans le dossier 596254 09 1601.

2016/05-24

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

Considérant que le contrat d'assurances collectives détenu auprès de la compagnie « La Croix Bleue » viendra à échéance le 31 mai 2016;

Considérant qu'après vérification auprès de notre courtier, il serait avantageux de changer de compagnie pour « Desjardins Sécurité financière »;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Jérémie Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, à signer une nouvelle police auprès de la compagnie « Desjardins Sécurité financière ».

2016/05-25

COLLOQUE CSST

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie-France Imbeault, à assister au Colloque santé et sécurité du travail qui se tiendra à Baie-Comeau le 1^{er} juin 2016.

Il est entendu que les frais d'inscription sont à la charge de la municipalité.

2016/05-26

STAGIAIRE EN PRÉVENTION INCENDIE

Considérant que monsieur Félix Morin-Fortin a réalisé un stage de 60 heures en prévention incendie en avril 2016 auprès des Services incendies de la Péninsule Manicouagan.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Jérémie Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remboursement de ses frais de déplacement.

2016/05-27

AFFAIRES NOUVELLES

a) Achat d'une remorque

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'une remorque vendue par madame Jisca Tremblay au prix de 375 \$ qui servira pour un projet au quai de Ragueneau.

2016/05-28

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2016/05-29

PÉRIODE DE QUESTIONS

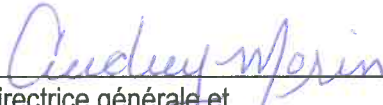
Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.



No de résolution
204605-00

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Sylvain Junior Larocque, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 23.



Directrice générale et
secrétaire-trésorière



Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.